

# COMMUNE D'IZE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15/05/2025



En exercice : 11

Présents : 10

### LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Statut
2025-05-D017	Abandon de créance	Votée à l'unanimité
2025-05-D018	Décision modificative n°1 au budget de la commune	Votée à l'unanimité
2025-05-D019	SUPPRIMEE	
2025-05-D020	Reprise de concessions dans le cimetière communal	Votée à l'unanimité
2025-05-D021	Acquisition de panneaux de signalisation (Traversée d'animaux)	Votée à l'unanimité (9 votants)

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 7 mai se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 7 mai 2025.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURGES Marc, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absent excusé :** GUIOULLIER Benoît

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 mai 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

**Secrétaire de séance :** Solène RABINEAU

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

**Vote à l'unanimité**

Pour : 10

Contre :

Abstention :

**2025-05-D017 / Abandon de créance**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier FSL de [REDACTED]. En effet, le Département propose d'allouer une subvention de [REDACTED] € à [REDACTED] pour sa dette de loyer ([REDACTED] €). En contrepartie, celui-ci demande au propriétaire un abandon de créance à hauteur de 10% du montant de la dette soit [REDACTED] €.


**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, l'abandon de créance de [REDACTED] € et donne tous pouvoirs à Madame BOURILLON à signer tout document utile.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA MAYENNE**  
**COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 7 mai se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 7 mai 2025.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURGES Marc, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absent excusé :** GUIOULLIER Benoît

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 mai 2025

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 10      Votants : 10

**Secrétaire de séance :** Solène RABINEAU

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

**Vote à l'unanimité**

Pour : 10

Contre :

Abstention :

**2025-05-D018 / Décision modificative n°1 au budget de la commune**

Madame BOURILLON Anne-Flore informe les conseillers municipaux qu'il y a nécessité de faire des réajustements en Section de Fonctionnement sur les lignes suivantes :

**Fonctionnement**

- ✓ 625 – Déplacements et missions
- ✓ 635 – Autre impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)
- ✓ 65748 – Autres personnes de droit privé
- ✓ 74111 – Dotation forfaitaire des communes
- ✓ 741121 – Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes
- ✓ 741127 – Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes
- ✓ 742 – Dotation aux élus locaux



- ✓ 74833 – Etat – Compensation au titre des exonérations de taxe foncière
- ✓ 73111 – Impôts directs locaux

Elle propose donc la décision modificative n°1 comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	011	625 - Déplacements et missions		Régularisation frais de mission agent receveur	500,00	
			635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des		Régularisation Impôt Foncier	1 000,00	
		65	65748 - Autres personnes de droit privé		Régularisation Subvention aux Associations	1 500,00	
		74	74111 - Dotation forfaitaire des communes		Régularisation suite à notification		-735,00
			741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		Régularisation suite à notification		3 816,00
			741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		Régularisation suite à notification		-1 149,00
			742 - Dotations aux élus locaux		Régularisation suite à notification		319,00
			74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière		Régularisation suite à notification		295,00
		731	73111 - Impôts directs locaux		Régularisation suite à augmentation des taxes		1 139,00
		REEL				<b>SOMME REEL :</b>	3 000,00
				<b>TOTAL</b>	3 000,00	3 685,00	

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°1 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces utiles.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire,  
 Anne-Flore BOURILLON**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 7 mai se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 7 mai 2025.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURGES Marc, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absent excusé :** GUIOULLIER Benoît

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 mai 2025

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 10      Votants : 10

**Secrétaire de séance : Solène RABINEAU**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

**Vote à l'unanimité**

Pour : 10

Contre :

Abstention :

**2025-05-D020 / Reprise de concessions dans le cimetière communal**

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Izé en date du 11 mars 2021, exécutoire le 24 mars 2021, portant sur la procédure de reprise de concessions dans le cimetière communal,

L'affichage de cette dernière a été procédé à compter du 24 mars 2021,

Etant donné que le délai de trois ans de procédure est expiré,

Vu le procès-verbal du 18 octobre 2021 de constatation de l'état d'abandon de concessions,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de produire une délibération autorisant la reprise des concessions énumérées ci-dessous,

Ces sépultures sont situées dans le carré OUEST du cimetière com

ALLEE	NUMERO	NOM
A	6	SACHET - MELOT
	8 (perpétuité)	GARNIER - BRAULT
	9 (perpétuité)	ANDRE - JARRY
	10 (perpétuité)	MAIGNE - GENTIL
	11 (perpétuité)	GLINCHE ERNEST
B	3 (perpétuité)	VETILLARD - CHAUVEAU
	7 (perpétuité)	ANDRE - PLARD
	9 (perpétuité)	GESLIN - TIREAU
	10 (perpétuité)	MAIGNE - SACHET
	11 (perpétuité)	LEREVEREND
C	5 (perpétuité)	SEVIN - ROYER
D	2 (perpétuité)	MULOT - ERNEST
	9	BEDOUET - PICHON
E	1 (trentenaire - Fin 1952)	DREUX-DELISLE
	5	THOMAS - ROUZIERE
	6 (perpétuité)	ANGEVIN - MOULLE
	9	BEDOUET Louise
F	4	DREANO - RAMIER
	5	MEZIERE - BEDOUET
G	1 (perpétuité - 1890)	TROUSSIER
	5 (99 ans)	ANGEVIN - MOULLE
	6	PELTIER
	11 (perpétuité)	MELOT - LOUPY
	2	TRETON - AUGUSTE
	3	GUILLOCHON J
	4	MELOT FAVRIS
	8 (50 ans - Fin 2014)	POURCEAU - LEROUX
	10	PAVARD - CONSTANT
	12 (50 ans - Fin 2013)	NEVEUX - BEDOUET
I	2 (trentenaire -Fin 1968)	LAUNAY
	4 (perpétuité - 1968)	RONDEAU - LESAULE
	12 (centenaire)	GLINCHE SERGENT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Autorise la reprise par la commune des concessions susvisées ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents à intervenir.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Anne-Flore BOURILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 7 mai se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 7 mai 2025.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURGES Marc, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absent excusé :** GUIOULLIER Benoît

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 mai 2025

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 10      Votants : 9

**Secrétaire de séance :** Solène RABINEAU

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	9

**Vote à l'unanimité**

Pour : 9

Contre :

Abstention :

**2025-05-D021 / Acquisition de panneaux de signalisation (Traversée des animaux)**

*Anne-Flore BOURILLON étant concernée par cette délibération, elle ne participe pas au vote.*

Madame BOURILLON informe les conseillers municipaux qu'il y a nécessité d'acheter deux panneaux de signalisation « Traversée d'animaux » et présente le devis MAVASA pour un montant HT de 457 €.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, l'acquisition de panneaux de signalisation et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer le devis MAVASA pour un montant total HT de 457 €.**



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

**COMMUNE D'IZE**

**MAIRIE**

**2 PLACE RAYMOND DANIEL**

**53160 IZE**

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : [mairiedize@wanadoo.fr](mailto:mairiedize@wanadoo.fr)



**CONSEIL MUNICIPAL D'IZE**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU**

**JEUDI 15 MAI 2025**

**A 20H15mn**

## **TABLE DES MATIERES**

Adjonctions

**2025-05-D021 / Acquisition de panneaux de signalisation (Traversée des animaux)**

### **Présents**

2025-05-D017 / Abandon de créance

2025-05-D018 / Décision modificative n°1 au budget de la commune

2025-05-D019 / SUPPRIMEE

2025-05-D020 / Reprise de concessions dans le cimetière communal

### **Questions diverses**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 7 mai se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 7 mai 2025.

**PRESENTS** : BOURAYON Thierry, BOURGES Marc, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, Carine JACQUEMIN, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absent excusé** : GUIOULLIER Benoît

**Absent** :

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 mai 2025

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 10      Votants : 10

**Secrétaire de séance** : Solène RABINEAU

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est adopté sans observation.

Présents :

030303

ORDRE DU JOUR :

**2025-05-D017 / Abandon de créance**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier FSL de [REDACTED]. En effet, le Département propose d'allouer une subvention de [REDACTED] € à [REDACTED] pour sa dette de loyer ([REDACTED] €). En contrepartie, celui-ci demande au propriétaire un abandon de créance à hauteur de 10% du montant de la dette soit [REDACTED] €.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, l'abandon de créance de [REDACTED] € et donne tous pouvoirs à Madame BOURILLON à signer tout document utile.**

<b>Vote à l'unanimité</b> <b>Pour : 10</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------

030303



## 2025-05-D018 / Décision modificative n°1 au budget de la commune

Madame BOURILLON Anne-Flore informe les conseillers municipaux qu'il y a nécessité de faire des réajustements en Section de Fonctionnement sur les lignes suivantes :

### Fonctionnement

- ✓ 625 – Déplacements et missions
- ✓ 635 – Autre impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)
- ✓ 65748 – Autres personnes de droit privé
- ✓ 74111 – Dotation forfaitaire des communes
- ✓ 741121 – Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes
- ✓ 741127 – Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes
- ✓ 742 – Dotation aux élus locaux
- ✓ 74833 – Etat – Compensation au titre des exonérations de taxe foncière
- ✓ 73111 – Impôts directs locaux

Elle propose donc la décision modificative n°1 comme suit :

#### FUNCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	011	625 - Déplacements et missions		Régularisation frais de mission agent receveur	500,00	
			635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)		Régularisation Impôt Foncier	1 000,00	
		65	65748 - Autres personnes de droit privé		Régularisation Subventions aux Associations	1 500,00	
			74111 - Dotation forfaitaire des communes		Régularisation suite à notification		-735,00
		74	741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		Régularisation suite à notification		3 816,00
			741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		Régularisation suite à notification		-1 149,00
		742 - Dotations aux élus locaux			Régularisation suite à notification		319,00
			74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière		Régularisation suite à notification		295,00
		731	73111 - Impôts directs locaux		Régularisation suite à augmentation des taux		1 139,00
		REEL				<b>SOMME REEL :</b>	3 000,00
				<b>TOTAL</b>	3 000,00	3 685,00	

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°1 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces utiles.**

<p><b>Vote à l'unanimité</b> <b>Pour : 10</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------



## 2025-05-D019 / SUPPRIMEE



## 2025-05-D020 / Reprise de concessions dans le cimetière communal

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Izé en date du 11 mars 2021, exécutoire le 24 mars 2021, portant sur la procédure de reprise de concessions dans le cimetière communal,

L'affichage de cette dernière a été procédé à compter du 24 mars 2021,

Etant donné que le délai de trois ans de procédure est expiré,

Vu le procès-verbal du 18 octobre 2021 de constatation de l'état d'abandon de concessions,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de produire une délibération autorisant la reprise des concessions énumérées ci-dessous,

Ces sépultures sont situées dans le carré OUEST du cimetière communal :

ALLEE	NUMERO	NOM
A	6	SACHET - MELOT
	8	GARNIER - BRAULT
	9	ANDRE - JARRY
	10	MAIGNE - GENTIL
	11	GLINCHE ERNEST
B	3	VETILLARD - CHAUVEAU
	7	ANDRE - PLARD
	9	GESLIN - TIREAU
	10	MAIGNE - SACHET
	11	LEREVEREND
C	5	SEVIN - ROYER
D	2	MULOT - ERNEST
	9	BEDOUET - PICHON
E	1	DREUX-DELISLE
	5	THOMAS - ROUZIÈRE
	6	ANGEVIN - MOULLE
	9	BEDOUET Louise
F	4	DREANO - RAMIER
	5	MEZIERE - BEDOUET
G	1	TROUSSIER
	5	ANGEVIN - MOULLE
	6	PELTIER
	11	MELOT - LOUPY
H	2	TRETON - AUGUSTE
	3	GUILLOCHON J
	4	MELOT FAVRIS
	8	POURCEAU - LEROUX
	10	PAVARD - CONSTANT
	12	NEVEUX - BEDOUET
I	2	LAUNAY
	4	RONDEAU - LESAULE
	12	GLINCHE SERGENT

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Autorise la reprise par la commune des concessions susvisées ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents à intervenir.

**Vote à l'unanimité**  
**Pour : 10**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

030303

## ADJONCTIONS

### 2025-05-D021 / Acquisition de panneaux de signalisation (Traversée des animaux)

*Anne-Flore BOURILLON étant concernée par cette délibération, elle ne participe pas au vote.*

Madame BOURILLON informe les conseillers municipaux qu'il y a nécessité d'acheter deux panneaux de signalisation « Traversée d'animaux » et présente le devis MAVASA pour un montant HT de 457 €.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, l'acquisition de panneaux de signalisation et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer le devis MAVASA pour un montant total HT de 457 €.**

**Vote à l'unanimité**  
**Pour : 9**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

030303

## Questions diverses

- \* Achat d'un panneau de signalisation pour indiquer qu'un chemin débouche sur une propriété privée
- \* Aménagement école Cour Arrière
- \* Remplacement de Jacqueline MAIGNAN
- \* Point sur les encours
- \* Point Aménagement RD 35
- \* Compte-rendu réunion communes ex CCB

**Levée de la séance : 23h30**

**Solène RABINEAU**

**Secrétaire de Séance**



**Anne-Flore BOURILLON**

**Maire**

